

# REPONSES INTERNATIONALES A L'ENFANCE MALTRAITEE: LES ABUS INSTITUTIONNELS

## LINK 2003 Volume 12, Numero 1

Les professionnels de tous les pays ont du mal à définir la maltraitance et à élaborer des réponses adaptées. Dans le but de promouvoir le dialogue entre nos membres sur la manière la plus efficace d'aborder un même problème de maltraitance nous présentons un cas pratique. Comme dans les numéros précédents, nous sollicitons les commentaires des participants de plusieurs pays quant à la manière des professionnels de réagir dans ce genre de situation.

Afin d'aller plus loin dans le dialogue dynamique initié par le biais des débats virtuels de l'ISPCAN sur la maltraitance institutionnelle des enfants, nous avons demandé à plusieurs de nos membres de trouver une solution à un cas de maltraitance institutionnelle. Des membres du Brésil, de Hong Kong, de l'Angleterre et des Etats Unis ont apporté leur réponse en montrant comment ce cas serait défini dans leur région ou pays, la solution attendue et les résultats anticipés par rapport à la particularité de chaque intervention.

M. David Wolfe a préparé le cas décrit ci-dessous sur la base de ses recherches dans ce domaine.

### Scénario

Un jeune garçon vit dans un internat du diocèse local où il est scolarisé à l'école catholique. Il n'est pas dégoûté comme étudiant, et il a de graves problèmes d'apprentissage. Le garçon révèle qu'il est victime, depuis plusieurs années, d'abus sexuels de la part du Père Smith, un prêtre de son école. Les abus ont commencé alors qu'il allait à l'école et que Père Smith était son maître. Père Smith le touchait régulièrement de façon inadaptée, comme par exemple lui caresser la poitrine et le dos. Ces gestes avaient lieu à l'école, à l'église et à l'internat. En échange, Père Smith lui proposait de l'argent si jamais il en avait besoin.

Le plus grave incident s'est produit alors que le garçon avait 14 ans. La police avait trouvé le garçon ivre en public et lui a imposé une amende pour consommation d'alcool par mineur. Comme il n'avait pas assez d'argent pour payer l'amende, le garçon a demandé l'assistance du Père Smith. Père Smith lui a alors proposé de régler l'amende. Quand le garçon rendit visite à Père Smith, le prêtre était en train de préparer le repas et l'a invité à manger. Lorsque le prêtre lui a offert de la bière, le garçon a refusé. Il a fini par accepter sous l'insistance du Père Smith. Alors qu'il préparait à partir, le Père Smith lui a demandé de s'approcher de lui et l'a entraîné dans la chambre à coucher. Tout en lui tordant le bras, le Père Smith lui a demandé de se déshabiller et de se mettre au lit. Le garçon, n'ayant pas de choix, a fini par obéir. Après avoir abusé du garçon, le prêtre lui a demandé de ne dire mot à personne sur ce qui venait de se passer.

## **Definition du Problème**

Chez les professionnels du Brésil, ce cas serait considéré comme un abus sexuel et psychologique de l'enfant. A Hong Kong, cette situation serait d'abord définie comme une allégation d'abus sexuel qui faisant l'objet d'une enquête et d'échanges dans le cadre d'une réunion multidisciplinaire. Tous les partenaires engagés présenteraient une évaluation de la situation et se concerteraient sur un plan d'action.

Selon la législation Anglaise et Galloise, l'enfant serait décrit comme un « enfant dans le besoin », dont le développement est retardé ou risque de le devenir à moins qu'on ne puisse agir. Dans ce contexte, il est nécessaire d'envisager une évaluation compréhensive des besoins de l'enfant, y compris les difficultés d'apprentissage dans le cadre scolaire ainsi qu'une analyse de la situation d'abus sexuel.

Aux Etats Unis, une enquête serait menée par rapport aux relations sexuelles entre un adulte et un enfant et aussi par rapport au manque de protection adéquate à l'internat. Du fait de la nature et de la durée de l'incident, il serait nécessaire d'impliquer les forces d'ordre, surtout lorsqu'il s'agit d'interroger l'enfant et son agresseur. Le diocèse local ne devrait en aucun cas en être informé avant qu'une enquête civile ou criminelle ne soit engagée.

## **Type d'intervention**

Au Brésil, l'école que fréquente l'enfant, l'hierarchie du prêtre, et la société civile et légale auraient la responsabilité de veiller à ce que l'enfant reçoive une psychothérapie en tant que mineur victime d'abus sexuels. Cependant, on le maintiendrait à l'école et l'aiderait à mener une vie normale. Le prêtre serait arrêté et ordonné à suivre une psychothérapie en tant qu'auteur d'abus sexuel.

Les procédures mises en place à Hong Kong pour traiter les cas de maltraitance prévoient que ce genre d'incident soit rapporté à un service de protection de l'enfance spécialisé dans l'investigation (CPSIT) ou directement à la police. Le service social ferait une évaluation initiale en vue d'élaborer un projet d'intervention sociale et le cas échéant, la police envisagerait une intervention légale. CPSIT ferait un enregistrement vidéo de l'entretien avec l'enfant qui serait mis à la disposition du tribunal des enfants. Si on venait à conclure que ce cas relevait d'abus sexuels, l'Aide Sociale à l'Enfance et les services de protection de l'enfant (FCPSU) se chargeraient de la situation et proposerait éventuellement une psychothérapie au jeune.

En Angleterre et au Pays des Galles, plusieurs services seraient mobilisés, en particulier les services de l'éducation, les services sociaux et la police. Mais ce sont les services sociaux qui seraient chargés de coordonner l'intervention. Tous les aspects du développement et de la santé de l'enfant, y compris ses problèmes d'apprentissage, seraient pris en compte dans le cadre d'une évaluation de ses besoins. La police se chargerait de l'enquête criminelle à l'égard du prêtre tout en essayant d'engager une poursuite judiciaire sans procès, afin d'éviter que le garçon soit appelé à témoigner en justice. Les services doivent tenir compte de la protection de l'enfant dans le cadre plus élargi d'un soutien à la famille. Dans une telle situation, on prêterait une attention particulière à la manière de prendre

en charge des séquelles émotionnelles de la maltraitance. Le pasteur serait incarcéré pour une période allant de deux à cinq ans. Son nom serait inscrit au répertoire des criminels sexuels. Malheureusement, les moyens de traitement proposés aux auteurs d'abus sexuel sont limités en Angleterre et au pays de Galles.

Aux États Unis, la protection de l'enfant passerait par une évaluation du danger encouru par l'enfant dans l'immédiat et sur les risques à court terme et à plus long terme du traumatisme émotionnel et psychologique. Dans une telle situation, l'enfant serait considéré comme étant en danger et serait retiré de l'institution. Les risques psycho-émotionnels pour l'enfant seraient considérés comme étant importants et une aide psychologique lui serait proposée. Celle-ci servirait à reconnaître les difficultés pour l'enfant inhérentes à la nature publique de l'investigation et la procédure. Comprendre le traumatisme de l'enfant serait l'élément essentiel à un traitement efficace à long-terme. L'évaluation du risque devrait être étendue aux autres enfants placés dans l'institution.

### **Les résultats attendus**

Au Brésil, le garçon pourrait continuer sa scolarité et mener une vie sociale normale, si l'intervention aboutissait à de bons résultats positifs. Le prêtre serait incarcéré. A Hong Kong, le but visé par l'intervention serait de prouver que le garçon/ou les autres enfants avaient été victimes d'abus sexuel et/ou étaient en danger. S'il y avait effectivement eu abus, l'objectif principal de toute intervention serait d'assurer que cela ne se reproduise plus, de mettre à la disposition de l'enfant et de sa famille toute l'assistance nécessaire, et d'en faire autant pour le présumé coupable.

En Angleterre et au pays de Galles, l'intervention comporte deux principaux objectifs. Le premier consiste à favoriser la santé et le développement optimal de l'enfant ; le second est d'éviter que d'autres enfants ne soient victimes du prêtre. Aux États Unis, l'enquête serait vérifiée par des procédures civiles et criminelles, y compris des examens médicaux. Les services de protection de l'enfance sont responsables d'assurer que le prêtre ne puisse plus avoir des contacts avec des enfants dans le cadre de l'internat. Une enquête de fond serait menée à l'égard de la prévisibilité de l'incident et la culpabilité de l'administration.

### **Conclusion**

Dans chaque pays, le problème amène une réponse pluridisciplinaire pour déterminer la nature du problème et l'intervention adaptée. La plupart des pays déclarent être en mesure de répondre aux besoins psychologiques et développementaux de l'enfant dans ce cas précis, bien que l'assistance à l'auteur soit plus limitée. Dans certains pays, les procédures pour faire face à ces situations sont très récentes. A Hong Kong par exemple, c'est seulement à partir des années 90 que les lois étaient modifiées pour envisager la prise en charge des abus sexuels. Au fur et à mesure que les abus sexuels prennent une dimension institutionnelle, des efforts supplémentaires dans la formation, la collaboration pluridisciplinaire et la prévention seront nécessaires dans un grand nombre de pays.